

ETB LDA  
 Telegrammdienst  
 3003 Bern

Referenzen und Initialen

Adresse (für Telex an Dritte)

nep/rem

Chiffriert

Ja

Nein

Priorität

Norm.

Dring.

Flash

Faktura

Text erg.

F.I.

Absender

Bureau de l'integr.

Seite-Nr.

1

Empfängercode	Empfängercode	Empfängercode	Empfängercode	Empfängercode	Empfängercode
amhelsin	amoslono	amstockh	amvienne	amathene	ambonnrf
ambruxel	amhayepa	amdublin	amcopenh	amlisbon	amlondre
amluxemb	amadrid	amparisf	amromeit	amankara	ambelgra
ambudape	ammoscou	amottawa	amprague	amtokyoj	amvarsov
amwashin	mibruxel	migeneve	amparisf	restrasb	

\*\*\*

Reunion ministerielle entre la Communauté Européenne,

ses Etats Membres et les pays de l'AELE

Bruxelles, le 13 mai 1991

La Communauté Européenne, ses Etats Membres et les pays de l'AELE se sont réunis au niveau ministériel sous la présidence conjointe de M. J. Poos (P), Ministre des Affaires étrangères du Luxembourg et de M. W. Schuessel (S), Ministre des affaires économiques d'Autriche à Bruxelles, le 13 mai 1991. M. F. Andriessen, Vice-Président chargé des relations extérieures, représentait la Commission.

Datum: 15 mai 1991

Tel. intern: 2327

Visum:

sig. F. Blankart



Referenzen und Initialen

Adresse (für Telex an Bitte)



Chiffriert	Priorität	Faktura	Text erg.	E.L.	Absender	Seite-Nr.
<input type="checkbox"/>		2				
Ja	Nein	Norm.	Dring.	Flash		

Empfängercode	Empfängercode	Empfängercode	Empfängercode	Empfängercode	Empfängercode	

## 1. Toile de fonds

Cette reunion a fait l'objet d'une negociation intense sur une Declaration conjointe couvrant tous les elements clefs des negociations: cet exercice a ete particulierement difficile pour la Suisse car la Presidence avait commis, a nos yeux, la grave erreur (ou plutot choisi deliberement) de laisser le soin a la Commission des CE de rediger le premier projet de declaration. Il en est resulte que ce projet, tel que presente aux pays de l'AELE quelques jours avant la reunion ministerielle refletait les vues de la CE et que l'introduction de nouveaux elements s'est revele impossible chaque fois que la Suisse etait isolee au sein de l'AELE. Le scenario devenu classique a vu S revenir de ses negociations avec P et la Commission en relevant chaque fois que malgre toute son insistance, notre position n'avait pas pu etre inclue dans la declaration.

## 2. Points positifs de la declaration

2.1. L'Espace Economique Europeen (EEE) aura sa propre Cour independante, ce qui evite l'atavisme des juges etrangers. La Suisse a ete le seul pays de l'AELE a relever que l'absence de recours prejudiciel pourrait avoir des consequences importantes en ce qui concerne toute la construction institutionnelle de l'EEE etant

Datum:	Visum:
Tel. intern:	

EDA  
 Telegrafendienst  
 3003 Bern

Referenzen und Initialen

Adresse (für Telex an Dritte)

Chiffriert

Priorität

Faktura

Text erg.

F.I.

Absender

Seite-Nr.

Ja Nein

Norm. Dring. Flash

3

Empfängercode

Empfängercode

Empfängercode

Empfängercode

Empfängercode

Empfängercode

donne que l'homogeneite dans l'application du droit EEE ne sera plus garantie. La Suisse a demande que les negociateurs se penchent sur ce probleme.

2.2. Pour le transit, la CE a accepte de revenir sur un texte initial tres peu favorable a la Suisse et a l'Autriche et de ne pas mettre en evidence le lien politique entre le transit et le secteur des transports.

2.3. Pour l'agriculture, la Suisse est parvenue a obtenir qu'une negociation en vue d'atteindre un degre plus eleve de liberalisation du commerce agricole se ferait bilateralement (point important) sur une base de reciprocite des 1993. Ceci permet d'eviter de devoir entrer dans des negociations multilaterales, une methode incompatible avec le principe du maintien des politiques agricoles existantes, vu les differences entre les pays de l'AELE.

### 3. Reserves suisses

Lors de la reunion ministerielle la Suisse a fait valoir une reserve sur plusieurs paragraphes de la Declaration conjointe en insistant sur leur insuffisance: l'Islande a agit de meme pour la peche. La CE n'etant pas disposee a modifier sa position et les

Datum:

Visum:

Tel. intern:

Referenzen und Initialen

Adresse (für Telex an Dritte)

Chiffriert	Priorität	Faktura	Text erg.	F.I.	Absender	Seite-Nr
<input type="checkbox"/>		4				
Ja	Nein	Norm.	Dring.	Flash		
Empfängercode	Empfängercode	Empfängercode	Empfängercode	Empfängercode	Empfängercode	

autres pays de l'AELE n'ayant offert aucun soutien a la Suisse, elle s'est trouvee isolee.

Il a ete particulierement frappant de remarquer que, mis a part l'Islande et le Liechtenstein, aucun pays de l'AELE a fait valoir avec determination des vues divergentes de celles de la CE: les pays nordiques ont meme accepte le principe de la creation d'un Fonds de cohesion alors que jusqu'ici ils s'y etaient toujours opposes et voulaient garder cette concession pour la derniere heure des negociations: ils n'ont essaye ni de supprimer, ni de modifier le paragraphe de la Declaration conjointe sur le Fonds.

La Suisse a aussi du constater qu'aucun pays de la CE ne la soutene, mis a part le Royaume Uni, a une occasion, mais de maniere tres discrete. La Suisse a du reconnaitre que les pays de la CE parlent un langage different dans leurs capitales et dans le Conseil des CE. Ceci se refere notamment au caractere disequilibre du futur Traite en matiere institutionnelle et a ses nombreuses faiblesses largement reconnues lors de nos contacts bilateraux. Qui plus est, l'interet des Etats Membres des CE pour cette reunion ministerielle s'est limite a quatre ministres, seuls trois d'entre eux restant jusqu'a la fin de la reunion, les autres se faisant représenter.

Datum:

Vision:

Tel intern:

An: EDA  
Telegrammdienst  
3003 Bern

Referenzen und Initialen

Adresse (für Telex an Dritte)

Chiffriert

Priorität

Faktura

Text erg.

F.I.

Absender

Seite-Nr

Ja  Nein

Norm.  Dring.  Flash

5

Empfängercode	Empfängercode	Empfängercode	Empfängercode	Empfängercode	Empfängercode
<input type="text"/>					

Sous cette toile de fonds, la Suisse n'a pas pu obtenir les modifications fondamentales du texte de la Déclaration notamment pour y introduire l'élément clef de la position exigeante qu'elle défend depuis plusieurs mois, soit le principe de l'égalité des parties contractantes. Dans ce domaine, la Suisse a émis des réserves en indiquant qu'elle ne partageait pas son contenu et qu'elle le liait aux paragraphes 2bis et 4 de la Déclaration qui rappellent qu'un accord sur le Traité dépendra de solutions acceptables pour toutes les questions, tant de substance qu'institutionnelles, ainsi que d'un équilibre de bénéfices et d'obligations.

A relever encore que la Suisse a su faire preuve de flexibilité lorsque la CE a offert des alternatives considérées comme envisageables: par exemple, la Suisse a accepté de renoncer au terme démographique dans la clause de sauvegarde remplaçant les dérogations permanentes se satisfaisant des termes "problèmes de société", le terme démographique étant mentionné dans la déclaration unilatérale dont prendra note la Conférence diplomatique. Pour la comitologie, la Suisse a compris les difficultés de la CE et a accepté que les détails des procédures soient réglés dans un échange de lettres négociées entre les pays de l'AELE et la Commission des CE, le Traité sur l'EEE ne pouvant pas être précis dans ce domaine.

F. Blankart

Datum:

Visum:

Telefax



Eidgenössisches Departement  
für auswärtige Angelegenheiten  
Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement  
Integrationsbureau

Département fédéral des affaires étrangères  
Département fédéral de l'économie publique  
Bureau de l'intégration

3003 Bern 15 mai 1991  
Bundeshaus Ost

☎ 031 / 61 2327

Ihr Zeichen  
Votre signe  
Vostra sigla

Unser Zeichen  
Notre signe  
Nostra sigla 777.231.1 - nep/rem

**CONFIDENTIEL**

**Réunion ministérielle entre la Communauté Européenne,  
ses États membres et les pays de l'AELE  
Bruxelles, le 13 mai 1991**

- Ambassades de Suisse à Helsinki, Oslo, Stockholm, Vienne, Athènes, Bonn, Bruxelles, La Haye, Dublin, Copenhague, Lisbonne, Londres, Luxembourg, Madrid, Paris, Rome, Ankara, Belgrade, Budapest, Moscou, Ottawa, Prague, Tokyo, Varsovie, Washington
- Mission suisse auprès des CE, Bruxelles
- Délégation suisse près l'AELE et le GATT, Genève
- Délégation suisse près l'OCDE, Paris
- Représentation permanente de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg
- DFAE: JAC, KT, KJP, SIN, DY, LA, VDF, HO, GWB, WOK, SE, CD
- DFEP:
  - SG: G. Stoudmann
  - OFAEE: blf, jek, ari, pur, gir, bal, zos, jag, ebe, was, wys, nag, egg, web, bro, sti, her
  - OFIAMT: K. Hug, Directeur  
D. Grossen, Vice-Directeur
  - OFAG
  - Secrétariat de la commission des cartels
- DFI: Ch. Risch, Secrétariat général
- DFJP: O. Jacot-Guillarmod, Vice-Directeur, Office fédéral de la justice
- DMF: B. Marfurt, Collaborateur personnel du Chef du Département
- DFF: U. Gygi, Directeur, Administration fédérale des finances
- DFTCE: F. Mühlemann, Secrétaire général
- Chancellerie féd.: A. Casanova, Vice-Chancelier de la Confédération
- Banque nationale suisse Zurich: J. Zwahlen, Directeur général
- BI DFAE/DFEP: kel, col, sal, bau, maa, zis, fed, nep, wit, sey, rey, sce, sho, gab, roy, ble, fas

- 2 -

**Réunion ministérielle entre la Communauté Européenne,  
ses États membres et les pays de l'AELE  
Bruxelles, le 13 mai 1991**

---

Mesdames, Messieurs,

Veillez trouver ci-joint le rapport de la réunion ministérielle entre la Communauté Européenne, ses États membres et les pays de l'AELE du 13 mai 1991 à Bruxelles.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

**BUREAU DE L'INTÉGRATION DFAE/DFEP**



J. Kellenberger

Annexe mentionnée